



**Monsieur Luc CHATEL,
Ministre de l'Éducation nationale,
110 rue de Grenelle,
75007 PARIS**

Objet : évaluation des enseignants – modification des règles statutaires

Monsieur le Ministre,

La Fédération UNSA Éducation condamne avec la plus extrême fermeté les inacceptables annonces du ministère de l'Éducation nationale concernant les modalités d'évaluation et de déroulement de carrière des enseignants et personnels d'éducation. Cette condamnation porte sur le fond comme sur la méthode.

Sur le fond, le projet ministériel exclut de fait les personnels d'inspection pédagogique du second degré de l'évaluation en leur substituant en totalité les chefs d'établissement, y compris sur les problématiques spécifiquement liées à l'enseignement et à la didactique des disciplines. Surtout, il bouleverse de manière fondamentale l'organisation des déroulements de carrière. **Le projet ministériel est d'abord l'occasion de réaliser des économies budgétaires sur la rémunération des enseignants des écoles, collèges et lycées en les alignant sur le rythme d'avancement le plus défavorable**, alors qu'ils sont toujours en attente d'une réelle revalorisation des carrières.

Le cadre de l'évaluation, et notamment de sa composante « auto-évaluation », reste flou. La validation de cette dernière par les corps d'inspection est un alibi à leur éviction du processus réel d'évaluation. Enfin, pour des raisons tenant à la fois à des conditions matérielles et à l'absence de toute formation à l'évaluation, aussi bien de la part des évaluateurs que des personnels, le dispositif risque de tourner rapidement à une application caricaturale de la « gestion managériale ».

Les projets de textes actuels restent enfermés dans une logique étroite de « performance individuelle ». Or viser l'amélioration de l'efficacité globale du système nécessite de mener une réflexion concomitante sur l'évaluation des équipes des écoles et des établissements. Il y a une contradiction majeure entre ce projet, enfermé dans une évaluation individualiste, et la nécessité de prendre en considération le travail collectif qui n'a plus de sens dans un contexte de mise en concurrence des personnels entre eux.

Sur la méthode, la Fédération UNSA Éducation exprime son vif désaccord avec la présentation de textes quasi bouclés. Cette démarche est paradoxale au lendemain même d'élections professionnelles visant à mettre en place les instances de concertation pour renouveler le dialogue social. Celui-ci ne saurait se limiter aux ultimes retouches de textes déjà ficelés ni être contourné par des modalités de consultation « sur mesure ».

La Fédération UNSA Éducation ne se satisfait pas du système actuel d'évaluation : la pérennisation du statu quo, et notamment d'une notation infantilisante, n'est pas une option souhaitable. Dans un souci de clarté et de transparence, il faudrait d'ailleurs analyser finement les insuffisances du système actuel (retards d'inspection, éloignement géographique, conditions d'emploi pour les titulaires remplaçants et les collègues affectés sur plusieurs écoles ou établissements) et les inégalités réelles d'avancement qu'elles génèrent pour des collègues à valeur professionnelle égale.

En revanche, l'évolution réelle des modalités d'évaluation — avec les conséquences qu'on mesure sur la gestion des personnels et leur déroulement de carrière — est suffisamment importante pour engager une nécessaire et réelle négociation avec les organisations représentatives sur le métier qu'on entend évaluer, sa formation (initiale et continue), la réelle mise en œuvre d'un accompagnement professionnel pertinent tout au long de la carrière et, dans le second degré, un réel « regard croisé » du chef d'établissement et des corps d'inspection.

Pour les raisons qui précèdent, les actuels projets de textes ministériels ne constituent pas une base acceptable de discussion. Une véritable négociation doit être ouverte dans une approche renouvelée de l'évaluation. La Fédération UNSA Éducation est prête, pour sa part, à y participer.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, en mon profond attachement au service public d'éducation.

Patrick GONTHIER,
Secrétaire général
de la Fédération UNSA Éducation